

Éditorial : Une place pour chacun.e

Conférence sociale sur les retraites

SOMMAIRE

1. Éditorial

2. Actualité

Conférence sur les retraites : L'UNSA sur le banc de touche ?

3. Actualité

Inflation : 0.8% en février 2025 par rapport à février 2024.

Les grandes fortunes se portent pour le mieux en France !

4. Société

Fin de vie : pour la liberté de choisir.

5. Vie de l'UNSA

Échange avec le préfet de l'Hérault.

5. Santé

Transport sanitaire partagé : le décret est signé.

6. Société

Retour sur la journée du 8 mars.

7. Consommation

Comparateurs d'offre d'énergie en ligne, des pratiques trompeuses

7. Billet d'humeur

Violence et pédo-criminalité.

8. Culture

« Les syndicats de l'Éducation nationale : Des acteurs en mutation » d'Ismail Ferhat

Le Alf du mois.



Une place pour chacune, une place pour chacun... C'est l'accroche qu'avait choisie le Syndicat des Enseignants pour son 11^{ème} congrès, réuni à Lille du 18 au 20 mars... Une place pour chaque retraitée, une place pour chaque retraité, c'est acquis au sein du SE-Unsa, comme l'a rappelé Elisabeth Allain Moreno, Secrétaire Générale du syndicat, en consacrant un large développement au sujet des retraités, dans son complément au rapport d'activité.

La synergie développée entre le SE-Unsa et l'UNSA Retraités n'est pas à démontrer. C'est une réalité, qui a pris corps par la diffusion régulière d'une « actu retraités », reprenant largement l'infolettre de l'UNSA Retraités. C'est aussi, la coopération fructueuse qui a permis de donner forme et vie à notre Baromètre des retraités, dans une collaboration impliquant aussi la fédération UNSA Education.

Une place pour chacune, une place pour chacun... c'est aussi vrai pour les retraités au sein de l'UNSA... Leur parole est régulièrement relayée par la publication UNSA Mag, dans le souci de dépasser les antagonismes de génération.

Un collectif pour tous, c'est le second volet du diptyque du Syndicat des enseignants. Et dans ce collectif, nous avons l'ambition de prendre notre part... pour porter la parole des retraités, de nos syndiqués bien sûr, mais aussi de tous ceux, de toutes celles dont la voix n'est jamais entendue. Également pour assurer une mission de service, d'aide et de conseils aux retraités, mais aussi à ceux qui sont à la veille de la retraite.

Dans un contexte difficile, où les fondements de la démocratie sont parfois menacés, nous avons aussi un rôle à tenir, celui de passeur de mémoire et de prosélytes des valeurs de l'UNSA, valeurs définies dans sa Charte, la laïcité en premier lieu, mais aussi le refus de toute exclusion et de toute discrimination, qu'elle soit fondée sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle ou la condition sociale.

Ces valeurs, l'UNSA à l'ambition de les porter dans l'initiative « 1000 et 1 territoires pour la fraternité » qui a pour intention de fédérer association, mouvements d'éducation populaire et organisations syndicales pour combattre les idées d'extrême droite. Non pas pour prendre parti dans une compétition politicienne, mais bien parce que ce courant idéologique menace fondamentalement nos droits, nos libertés et les valeurs d'humanisme et de solidarité qui sont les nôtres, qui sont celles de l'UNSA. « Seul on avance plus vite, ensemble on avance plus loin ».

La citation de ce proverbe africain nous la devons également à Elisabeth Allain Moreno, dans le dernier éditorial qu'elle a publié avant le congrès. Dans cette maxime est contenue toute l'incontournable importance du collectif et du principe de solidarité.

Pôle transversal de l'UNSA, nous avons l'objectif à l'UNSA Retraités, de le décliner dans le champ de l'interprofessionnel, en nous appuyant sur l'expérience et la connaissance que nous avons des mémoires ouvrières et populaires. Nous en avons la conviction, le syndicalisme, tel que nous le concevons, est ou se doit d'être un humanisme.



Claude Lassalvy

Conférence sur les retraites : L'UNSA sur le banc de touche ?

Le « conclave » sur les retraites est devenu d'abord « conférence sociale sur les retraites », pour être désormais dénommé officiellement « Délégation Paritaire Permanente ». Au passage, une concession notoire à la demande du Medef a été consentie par le gouvernement : la limitation des participants aux cinq organisations syndicales de salariés représentatives du privé.

Comme si la réforme des retraites ne concernait que les retraités du régime général.

Comme si les fonctionnaires des trois fonctions publiques n'étaient en rien concernés par le sujet des retraites et l'âge de départ. Comme si les règles régissant les revalorisations des pensions, les âges d'ouverture des droits, l'âge limite... n'étaient pas communes à l'Assurance Retraite et aux régimes alignés.

Il est vrai que les fonctionnaires partagent avec les salariés des régimes spéciaux un « privilège » bien spécifique : celui de voir la totalité de leur pension affectée d'un coefficient de minoration en cas de carrière incomplète, quand les salariés du régime général ne subissent ce coefficient que sur leur retraite de base.



Donc l'UNSA se retrouve reléguée sur le banc de touche et invitée à la négociation uniquement sur certains points.

De quoi va-t-on parler dans la négociation ouverte par cette Délégation Paritaire Permanente ?

- Des âges de la retraite. Un sujet qui semble-t-il ne concerne nullement les fonctionnaires !
- De la prise en compte de l'usure professionnelle. Sans doute le fantôme de Guillaume Kasbarian, cet éphémère ministre de la Fonction Publique, adepte de la tronçonneuse chère à Javier Milei, et admirateur patenté d'Elon Musk, plane-t-il sur la DDP, induisant le principe que les fonctionnaires sont par essence des fainéants, et donc, par postulat, protégés de l'usure professionnelle.
- Des mécanismes de solidarité, égalité salariale hommes-femmes, droits conjugaux et majorations pour enfants. Sujets qui à l'évidence ne concernent pas les fonctionnaires, réputés tous célibataires et sans enfants !
- Du financement et du pilotage des retraites. On relèvera que ces sujets sont largement traités au sein du Conseil d'Orientation des Retraites où l'UNSA est représentée, parce que représentative dans la Fonction Publique.

Sur quoi cela va-t-il déboucher ?

Les réunions se tiendront à rythme hebdomadaire sous le format traditionnel des négociations nationales interprofessionnelles, mais sans FO qui a claqué la porte. Chacun des sujets évoqués plus haut fera l'objet de deux réunions. Elles devraient conduire à un relevé d'échanges actant les accords généraux ou partiels.

Ces conclusions devraient être transmises au gouvernement et au parlement fin juin.

On peut craindre qu'en cas de désaccord, rien de significatif ne puisse faire bouger les lignes dans l'intérêt des salariés.

Comment associer les syndicats tenus à l'écart de la négociation ?

Jean-Jacques Marettes, ancien directeur général de l'AGIRC-ARRCO, chargé de coordonner cette concertation est bien conscient des manques et se propose de consulter régulièrement l'UNSA et la FNSEA, mais aussi d'associer la FSU et Solidaires à ces travaux. Selon quelles modalités, avec quelle capacité de peser sur les conclusions ? On ne sait pas, mais on peut s'inquiéter de cette mise à l'écart d'organisations qui, sans être représentatives dans le privé, comptent dans le paysage syndical...

L'avis de l'UNSA :

Dans un contexte où notre pays a plus que jamais besoin de stabilité, il est pour l'UNSA indispensable de sortir par le haut de cette réforme des retraites qui depuis deux ans dégrade le climat social et affecte la société française dans son ensemble. Cela nécessite un dialogue constructif et la recherche d'une solution qui tienne compte à la fois des enjeux sociaux et économiques tout en garantissant une justice intergénérationnelle.

Mais, en saucissonnant les concertations et en excluant l'UNSA d'une partie des discussions, laquelle souhaite parvenir à un accord juste et équilibré, on réduit ainsi la perspective d'un compromis global et profitable à l'ensemble de la population.



Inflation : 0.8% en février 2025 par rapport à février 2024.

Les données provisoires de l'INSEE publiées le 28 février annonçaient un recul de l'inflation qui se situerait à 0.8% sur un an, beaucoup moins que les 1.4% d'inflation relevés mi-janvier 2025.

Dans le détail, l'énergie affiche un recul des prix de 5 points par rapport à février 2024.

Les denrées alimentaires atteignent une quasi stabilisation avec 0.3% d'inflation. Cependant les prix des produits frais subissent une augmentation de 1,8%.

Quant aux services, leur coût a progressé de 2,1% sur un an. Une évolution forte, défavorable aux retraités qui peuvent avoir besoin de ces services.

Si l'inflation marque le pas durablement, nous ne nous en plaindrons pas. Mais une inflation mesurée à 1% sur un an, supposerait une revalorisation de nos pensions de 1% également.

Au risque de décevoir les tenants de la désindexation des pensions, qui nous serinaient que la revalorisation des pensions coûtait plus de 3 milliards d'euros, et que leur désindexation rapporterait autant en termes d'économie.

Avec une inflation divisée par 2, la désindexation totale permettrait d'économiser 1.5 milliard. Injuste et finalement d'un intérêt réduit pour restaurer à l'équilibre des comptes publics.

Messieurs les têtes pensantes de Bercy, il vous faudra peut-être proposer d'autres leviers à actionner pour financer les retraites !

Les grandes fortunes se portent pour le mieux en France !

Une proposition de loi pour taxer le patrimoine des Français les plus riches a été adoptée à l'Assemblée Nationale le mois dernier. Pas sûr qu'elle prenne corps car il faudrait qu'elle passe le filtre du Sénat, et comme il s'agit d'une proposition issue d'une « niche » parlementaire, elle risque de rester lettre morte.

Cette taxe « Zucman » du nom de son promoteur, l'économiste Gabriel Zucman, aurait pour objet d'instaurer un impôt plancher de 2% sur le patrimoine des ultra-riches. 0.01% des contribuables y seraient assujettis. A l'UNSA Retraités, on pense que c'est plutôt une bonne mesure.

Des riches qui deviennent plus riches.

En effet, si l'on considère la situation des 0.1% les plus riches, soit 40 700 foyers fiscaux qui ont touché au minimum 463 000 euros en 2022, entre 2003 et 2022 leur revenu moyen a donc augmenté de 119 %, quand celui du reste de la population progressait de + 46 %.

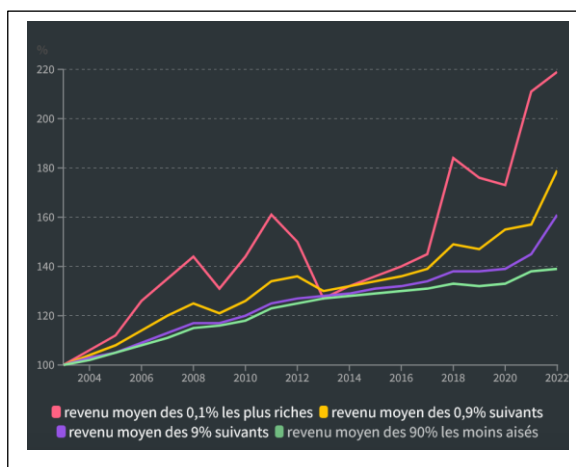
Leur patrimoine moyen a presque doublé sur la même période. Il est passé de 5,3 millions à 10,2 millions.

Une fiscalité particulièrement conciliante

On note aussi cette information: le **taux d'imposition** moyen du top 0,1 % des plus hauts revenus a baissé entre 2003 et 2022, passant de 29,3 % à 25,7 % (- 3,6 points). Alors qu'il a légèrement augmenté en moyenne (+ 0,2 point).

Une taxe utile pour endiguer l'accroissement des inégalités

Malgré le chagrin que cela pourrait causer à Monsieur Bernard Arnault, cette mesure de taxation du patrimoine nous paraît équitable et propre à réduire un peu les inégalités qui ont tendance à se creuser. En vingt ans, le poids des 10 % les plus riches a augmenté de 1,7 point dans l'ensemble des revenus (avant fiscalité et transferts sociaux), tandis que celui des 25 % les moins aisés a perdu 0,9 point. Dit autrement, les plus riches se sont enrichis quand les plus pauvres se sont appauvris.



Graphique publié par le mensuel Alternatives économiques à partir des chiffres du ministère des finances.

Fin de vie : pour la liberté de choisir.

L'UNSA Retraités fait partie du Pacte progressiste Fin de vie depuis le printemps 2023. Deux ans après la fondation de ce pacte, le dossier de la fin de vie demeure en suspens. On risque de s'orienter vers deux propositions de lois distinctes, l'une sur la généralisation des soins palliatifs, l'autre sur la légalisation de l'aide à mourir.



Pour l'UNSA retraités comme pour les autres organisations du Pacte, les deux problèmes ne doivent pas être envisagés de manière antagonique, comme s'efforcent des les présenter les palliativistes, mais bien de façon complémentaire, pour permettre à chacun de choisir librement les conditions de sa fin de vie, dans le respect de la dignité de la personne.

Cette position est rappelée dans la déclaration du Pacte progressiste rendue publique le 20 février dernier.

Déclaration du Pacte Progressiste Fin de vie

Jeudi 20 février 2025

Nous, organisations de la société civile, organisations de composition et d'horizons très différents partageons la vision d'une société qui donne toute sa place à la liberté de conscience, la solidarité, la citoyenneté et l'émancipation.

Certaines militent depuis de nombreuses années pour une fin de vie qui respecte l'intégrité et les volontés de chacune et de chacun, d'autres se sont forgées plus récemment une conviction.

Toutes partagent ce même constat: le cadre légal actuel doit évoluer afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes de nos concitoyens pour toutes les situations de fin de vie.

Nous choisissons de nous allier pour constituer une force progressiste et républicaine.

Nous nous retrouvons sur la base de valeurs et de convictions communes et en appelons:

- *Au respect de la liberté de choisir et d'agir des personnes, de façon éclairée et sans pression.*
- *À l'effectivité des droits des personnes en situation de fin de vie, en particulier:
L'accès aux soins palliatifs sur tout le territoire en termes d'égalité,
Le respect des directives anticipées et des volontés exprimées.*
- *À la légalisation d'une aide active à mourir pour les personnes atteintes d'une maladie grave et incurable qui, en conscience et librement, la demanderaient.*

Il importe qu'en France, chaque personne ait le droit et puisse réellement décider et faire respecter son libre choix de parcours de vie jusqu'au bout.

Rappelons les mandats de l'UNSA Retraités adoptés en janvier 2023 sur la question de la fin de vie :

L'UNSA Retraités demande :

- **Le développement de services de soins palliatifs sur l'ensemble du territoire, en établissement ou à domicile, avec des personnels formés en nombre suffisant.**
- **Des campagnes d'information pour faire connaître le dispositif des directives anticipées.**
- **Le respect, par l'équipe médicale, de la volonté du malade précédemment exprimée dans ces directives.**
- **L'application du droit à la sédation profonde jusqu'au décès.**
- **L'inscription dans le droit français, le suicide assisté d'une part et l'euthanasie d'autre part...**



Le 12 mars, l'Union Départementale UNSA était reçue par le Préfet de l'Hérault pour un échange.

Pour l'UNSA Retraités, nous avons demandé à David Thétier, membre du Bureau départemental qui remplaçait Elian Bourgade, Secrétaire départemental empêché de porter ces revendications pour les retraités de l'UNSA :



L'enquête que nous avons menée auprès de 2366 retraités (dont 120 héraultaises et héraultais) à l'automne 2024, nous a permis de constater que tout le monde ne vit pas la même retraite.

C'est vrai pour la France, mais le même constat peut être dressé en Occitanie et également dans l'Hérault.

C'est particulièrement vérifié dans l'ouest et le nord-ouest du département où dans plusieurs communautés d'agglomérations, un retraité sur 6 vit sous le seuil de pauvreté. Parfois davantage encore: 1 retraité sur 5 pour les 60 à 74 ans dans les Communautés Béziers Méditerranée, Caroux-Minervois et Lodévois Larzac.

Souvent, notre enquête l'a montré, un niveau bas de retraites peut induire un risque de renoncement aux soins.

Les causes sont multiples:

- Difficultés, voire impossibilité d'obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste du fait des déserts médicaux.
- Éloignement des cabinets médicaux et difficultés de transport pour s'y rendre.
- Pratique des dépassements d'honoraires rédhibitoires lorsqu'on dispose d'une retraite inférieure au SMIC.

A cette situation, s'ajoute la difficulté d'accéder à un service d'urgence en moins de 30 minutes. Une carte dressée par l'ARS Occitanie montre que dans deux secteurs de l'Hérault, le Minervois et le secteur de Saint Pons, il faut plus de trente minutes pour accéder à un service d'urgence.

Ces mêmes populations, lorsqu'elles sont confrontées à la perte d'autonomie, ont des difficultés pour trouver des services d'aide à domicile pouvant intervenir auprès d'elles. Le Service Public Départemental d'Autonomie déployé depuis un an à titre expérimental dans l'Hérault, peine à démontrer son efficacité dans l'accélération du traitement des dossiers et l'amélioration des prises en charge. Et la situation critique du département au plan budgétaire laisse mal augurer d'améliorations rapides



Lorsqu'on observe la carte des résidences autonomie, on constate que celles qui sont répertoriées sur le site de la CNSA sont regroupées sur l'agglomération montpelliéraine et sur la commune de Sète. Rien n'existe pour l'ouest du département.

De manière globale, l'Ouest de l'Hérault et le secteur des Hauts cantons qui **concentrent des populations âgées souvent précaires, sont démunies quant à l'accès à certains types de soins et aux services de** prévention de la perte d'autonomie.

Ces populations sont certes limitées en nombre, mais vivent de façon pénible leur isolement et leur difficulté d'accéder aux services de santé et d'aide à la personne.

Une prise en compte de ces difficultés par un meilleur maillage territorial irait dans les sens de plus de justice et d'une meilleure prise en compte de la ruralité.

Ce constat est dressé par les militants UNSA qui s'investissent au sein du CDCA 34.

Santé Transport sanitaire partagé : le décret est signé.

Prévu par la Loi de Financement de la Sécurité sociale 2024, le transport partagé devient effectif depuis le 1er mars, date de la publication du décret d'application.



En quoi cela consiste ?

Lorsqu'un patient doit se déplacer en véhicule sanitaire vers son lieu de soin, il peut se voir imposée l'obligation de partager le véhicule avec une ou plusieurs personnes. Cette obligation est toutefois soumise à certaines restrictions : l'état de santé du patient doit être compatible avec le partage du véhicule, le partage ne doit pas imposer un détour de plus de 10 km par patient transporté, le temps d'attente imposé par la prise en charge multiple avant l'heure du soin programmée et à l'issue de celui-ci ne doit pas excéder 45 minutes.

Que se passe-t-il en cas de refus du partage par un patient ?

Un coefficient de minoration sera appliqué au tarif de remboursement et le tiers payant ne pourra pas être appliqué. Mais rien ne semble prévu si c'est le malade transporté qui est victime de non-respect des critères, détour démesurément long, temps d'attente excessif, généré par d'éventuels retards dans les consultations. Le souci de rationaliser les dépassements médicalisés pourrait s'opérer sur le dos des malades, lesquels sont souvent en position de faiblesse pour faire valoir leurs droits et risquent de pâtir de ces nouvelles règles. A suivre, pour veiller à de possibles dysfonctionnements.

Un dispositif plutôt bien accueilli par les usagers

Selon un sondage BVA Assurance maladie, 83 % des personnes interrogées considèrent que le transport partagé est une bonne chose et 8 sur 10 privilégieraient ce mode de trajet si leur médecin leur prescrivait. Par ailleurs, 89 % estiment que ce dispositif contribue à faire des économies et 85 % y voient un bénéfice pour réduire l'impact sur l'environnement.

L'UNSA 34 s'est fortement impliquée dans des initiatives autour des discriminations dont sont victimes les femmes, tant dans la société que dans le monde du travail.

A Montpellier, le 7 mars, avec la projection du film « Vivante(s) » de Sarah Barukh, dénonçant les violences faites aux femmes.

125, c'est en moyenne le nombre de femmes qui, chaque année en France, meurent sous les coups de leur conjoint ou ex-compagnon, soit une tous les deux jours et demi, sans compter les milliers de vies abimées et détruites.

Pendant 90 minutes, Sarah Barukh, marraine de l'association « 125 et après », s'adresse à nous, femmes, hommes, citoyens, pour nous interpeler sur les féminicides et les violences conjugales. Pendant 90 minutes, la voix de Sarah Barukh s'entremêle à celle des victimes aujourd'hui disparues, de leurs proches et des survivantes.

A Montpellier, devant 80 militants, adhérents et sympathisants de l'UNSA, Sarah Barukh a dénoncé les violences subies par les femmes et les féminicides trop souvent ignorés. La projection a donné lieu à un débat animé par Maud Vitani, auquel a participé Elisabeth Allain Moreno, Secrétaire Générale du Syndicat des Enseignants UNSA.

De l'avis général un débat d'une grande qualité !

Une belle soirée militante, émouvante et pleine d'espoir.



A Béziers, le lendemain, l'UNSA a participé à une journée riche en événements :

Tout d'abord, le dévoilement d'une plaque commémorative à la mémoire des victimes de la répression nazi et du régime de Vichy, hommes et femmes confondus. Sur la plaque précédente, les trois femmes assassinées avaient été oubliées. Hommage leur est rendu ainsi qu'à leurs camarades masculins, rétablissant l'égalité dans la mémoire militante.

Dans le cadre de la prise de parole de l'intersyndicale, l'UNSA a dénoncé la précarité qui affecte particulièrement les femmes retraitées, particulièrement en terre biterroise où une personne sur cinq de plus de 60 ans dispose de revenus inférieurs au seuil de pauvreté.

Une expo établie à partir de notre baromètre UNSA des retraités a permis de mettre en évidence ces précarités concernant la nourriture, le chauffage, les déplacements l'accès aux soins...

Extrait de la déclaration de l'UNSA :

« Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes est l'occasion de dénoncer ces discriminations économiques dont sont victimes les femmes retraitées. Une retraitée pauvre, c'est trop souvent une retraitée, une retraitée qui vit seule, et plutôt en secteur rural. Une retraitée, qui en moyenne prend sa retraite plus tard que les hommes. Une retraitée, plus souvent que les hommes, éligible au minimum contributif. Une retraitée que l'âge ne met pas à l'abri des violences faites aux femmes. »

Marie Cislo, nouvelle secrétaire de l'Union Locale UNSA de Béziers, a représenté l'UNSA à la banderole de tête. Un beau symbole en cette journée du 8 mars !



Comparateurs d'offre d'énergie en ligne, des pratiques trompeuses

Nous appartenons à une génération qui a connu le monopole de la distribution de l'énergie par EDF-GDF. Ces temps sont révolus de longue date et l'heure est à l'offre concurrentielle et c'est peut-être dommage. On vous invite à agir en consommateur avisé, à grand renforts de sites dédiés et autres comparateurs en ligne.

Sauf que ces comparateurs sont loin d'être désintéressés et d'œuvrer de manière philanthropique à la protection du dit consommateur.

Ils ont souvent des intérêts économiques directement liés à ceux des fournisseurs d'énergie et sont parfois rémunérés au nombre de contrats qu'ils obtiennent pour les fournisseurs.

Des pratiques trompeuses

Il s'agit de fait de pratiques de courtage déguisées. Le médiateur national de l'énergie alerte sur certaines dérives : « *De nombreuses irrégularités ont été constatées : absence de transparence sur les critères de classement des offres, informations biaisées sur les fournisseurs, et parfois même des pratiques commerciales agressives.* »

A l'heure où les tarifs du gaz s'envolent, nous pouvons être tentés par l'usage de ces comparateurs en ligne.



Il est utile de savoir par exemple qu'« Expertises énergie » dépend de Total Energies, que « Ma petite facture » est directement liée au fournisseur Ohm Énergie... et que les conseils avisés que prodiguent ces comparateurs peuvent être biaisés.

Nécessité d'un encadrement législatif

Pour enrayer ces pratiques frauduleuses, le médiateur national de l'énergie préconise certaines mesures :

- Renforcer l'information des consommateurs en imposant des règles plus strictes sur la transparence des comparateurs.
- Labelliser les comparateurs respectant un standard élevé de transparence, à l'image de ce qui existe dans d'autres pays européens.
- Contrôler plus strictement ces plateformes et sanctionner les dérives.
- Interdire aux comparateurs de cumuler leur activité avec celle de fourniture d'énergie, afin d'éviter tout conflit d'intérêts.
- Encadrer le courtage en énergie en instaurant une définition légale et des obligations de transparence.

En attendant la mise en place de mesures permettant de protéger les consommateurs, il vaut mieux, en matière de comparateurs d'énergie, se détourner des sites privés pour privilégier soit celui du médiateur national de l'énergie : <https://comparateur-offres.energie-info.fr>, soit ceux d'associations de consommateurs indépendantes.

Violence et pédo-criminalité

Le scandale qui affecte l'établissement confessionnel privé sous contrat Notre Dame de Bétharram rejaillit sur la personnalité et l'honneur de notre Premier ministre, qui se prétendait ignorant de tout, alors même que son épouse assurait la catéchèse dans les murs de cette sinistre boutique... A ce scandale, s'ajoute celui de Riaumont, établissement de même nature, marqué par la violence, et les pratiques pédophiles, et dont le responsable vient d'écopier de deux ans de prison ferme, pour des pratiques de violence et d'abus sexuel à l'encontre des élèves.

Les victimes, dans les deux cas, ont mis des années à venir à bout de l'omerta qui protégeait sous une chappe de silence les méfaits de ces personnages, qui usurpaient de la pire des façons la mission d'éducateurs.

Et ce sont ceux qui couvrent d'un voile pudique ces agissements qui unissent dans un même élan violence et perversion, ces catholiques conservateurs nostalgiques de l'ordre moral, qui véhiculent via les réseaux prétendus sociaux d'ignobles contre-vérités pour dénigrer le programme EVARS (Enseignement de la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) mis en place par l'Education Nationale pour permettre aux enfants et aux jeunes d'être mieux armés pour résister aux menaces pédophiles et se mettre à l'abri de la pédopornographie...

Entendu voici quelques jours, dans le conseil d'école d'une maternelle de quartier défavorisé, les propos de mamans qui s'inquiétaient parce qu'elles avaient appris sur Tic-toc, qu'on enseignait dans les écoles la masturbation aux élèves de maternelle! Le pire est qu'elles semblaient de bonne foi, et qu'il a fallu toute la persuasion de la directrice et de ces collègues pour les ramener à la raison.

On se doit de conseiller à ces parents d'élèves de prendre leurs informations plutôt sur le Bulletin Officiel de l'Education Nationale ou à défaut sur le site du café pédagogique, plutôt que sur des sites où circulent la désinformation et les fausses rumeurs, lesquels sites pourraient faire œuvre utile en dénonçant les pratiques pédophiles et la violence d'usage courant dans certains établissements relevant de l'autorité de l'Office Général de l'Enseignement Catholique (OGEC).

Il serait grands temps que la société et plus encore les autorités de l'Education Nationale, exercent un contrôle rigoureux sur l'enseignement privé, gavé d'argent public, qui trie ses élèves et les expose à la violence et à la pédo-criminalité.

Il serait temps que l'on considère mieux ceux qui se battent pour la réussite et le bien-être moral de leurs élèves et que l'on sanctionne sévèrement ceux qui à l'inverse les violent quand ils ne les violent pas! Les établissements dont ils relèvent revendiquent leur caractère « propre », mais ils recèlent des pratiques qui sont loin de l'être !

C.L.

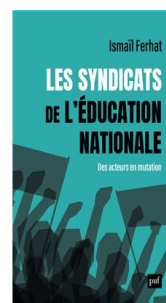
Essai : « Les syndicats de l'Éducation nationale : Des acteurs en mutation » d'Ismail Ferhat

Il fut un temps où le syndicalisme enseignant était très puissant, très corporatiste et appuyé sur un nombre conséquent d'associations « amies ». Un temps où la fédération de l'Éducation Nationale comptait 550 000 adhérents. Les choses ont bien changé depuis, et pour qui s'intéresse au sujet, l'ouvrage d'Ismail Ferhat "Les syndicats de l'Éducation nationale : Des acteurs en mutation", est indispensable. Il analyse les transformations du syndicalisme au sein de l'Éducation nationale française depuis les années 2000.

L'ouvrage souligne que les syndicats de l'Éducation nationale sont marqués par une diversité croissante et ne se limitent pas aux seules professions enseignantes. Il met en lumière les changements du syndicalisme dans ce secteur, les effets des évolutions de l'école elle-même et la manière dont les sciences humaines et sociales peuvent traiter d'un secteur composé en grande partie de professions intellectuelles. Nous avons une « photographie en 3D » du syndicalisme de l'éducation qui a tant varié depuis quelques années ; l'auteur a pu diffuser en particulier un questionnaire très précis aux militants et militantes de plusieurs organisations, ce qui rend son livre tout à fait passionnant.

Publié le 26 février 2025 aux Presses Universitaires de France (PUF), cet ouvrage offre une analyse approfondie des mutations des syndicats de l'Éducation nationale et de leur rôle dans les transformations du système éducatif français.

Ismail Ferhat est professeur à l'Université Paris-Nanterre, membre du laboratoire CREF et chargé de mission laïcité de l'INSPE de l'académie de Versailles. Ses travaux portent sur les politiques éducatives (nationales et locales), la laïcité scolaire, les interactions entre politique, organisations militantes et système éducatif. Il est membre du comité de rédaction de la revue Parlements.



Le Alf du mois !



Abonnement à Info UNSA Retraités 34

Cette lettre est envoyée à tous les retraités de l'Hérault adhérant à un syndicat de l'UNSA et dont nous avons connaissance d'une adresse électronique. Nous invitons les destinataires à faire connaître cette publication autour d'eux, notamment à des collègues qui ne l'auraient éventuellement pas reçue ou à des salariés susceptibles d'être retraités dans quelques mois ou années. Pour s'y abonner, les syndiqués doivent écrire :

- par courrier postal à : UD UNSA 34, 474, Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier
- par courrier électronique à : retraites.ud34@unsa.org

UNSA Retraités 34 Maison des Syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier

Délégué départemental: Jean-Luc Vaïsse

Responsable Lettre en ligne Info Unsa Retraités 34 : Claude Lassalvy